

CHAPITRE V

La commune de Fuveau. — Son origine, ses tours et remparts; son administration, ses luttes. — Hôpital de Fuveau. — Archives. — Création des hameaux et vignobles. — Fabriques d'eau-de-vie, de savon; charbonnages. — Passages de troupes. — Diverses créations du règne de Louis XIV. — Enchères de la boucherie. — Peste de 1720. — Hygiène locale. — Emplacements successifs de la mairie — Maîtres d'écoles. — Fête de Saint-Michel. — Développement des mines. — Relations avec Aix et Marseille.....

A l'époque carlovingienne, la population se transporta du point où se trouvait l'église du quartier Saint-Michel, et une nouvelle église paroissiale, sous le même vocable, fut bâtie plus tard, peu avant ou peu après l'an mil (1).

(1) Quelques témoins de la démolition de l'ancienne église, opérée au milieu de ce siècle, nous ont assuré d'avoir vu l'inscription MI sur une pierre murale engagée aujourd'hui dans la maçonnerie intérieure qui domine le maître-autel paroissial.

— Voir les chartes citées au chapitre I.

Petit à petit, à cause surtout des guerres sarrasines et féodales, l'émigration déplaça l'agglomération ancienne, et l'on éleva, au village actuel, une tour, symbole aimé de la puissance (1), un château-fort, protégé de ses barbicanes (2) — *antemurale*, — des remparts (3), dont on aperçoit encore les ruines, percés, d'abord, de deux portes, Mounet-Miou ou Fabre, à l'orient, Barrière ou Bassac, au midi (4).

L'église et les remparts appellent les pasteurs et cultivateurs de toute la contrée. Ils accourent, en ces longs siècles troublés, en cette époque encore fort incomprise du moyen-âge, se mettre à l'abri des « barri », sous la protection des seigneurs et la direction ecclésiastique.

Privées de secours et de défenses, nos populations s'adressent naturellement aux « possédant-fiefs », seuls capables de les soutenir dans leur isolement. Elles, en

(1) Dans plusieurs reconnaissances des XV^e et XVI^e siècles est indiquée l'existence d'une *tour* près la porte Fabre. Le 24 février 1561, Etienne de Puget exige ses droits sur un jardin, au pas de ladite *tour* ; le 29 mars 1516 « baïl de Jacques Puget à Jacques de Flotte, prêtre de Roquevaire, pour un casal, place de Clastre, confrontant les remparts, la *tour*, le château, l'église paroissiale, etc., etc.

(2) Ouvrage avancé pour la défense du portail de Bassac et de la *tour*, près du portail de Fabre. Il en est souvent question dans les papiers qui sont sous nos yeux...

« Par defors les murs du chastel
Ses barbicanes fist drecier ».

DUCANGE

(3) Les « barri », les remparts, sont la continuelle préoccupation des seigneurs et de la communauté, ainsi que nous en avons la preuve dans une multitude d'actes concernant Fuveau.

(4) Le portail neuf — au nord — n'a été ouvert qu'au XVIII^m siècle, si bien qu'en 1669, dans les réparations des remparts faites par Louis Jourdan, maire, il n'est question sûrement que de *deux* portes.

Quant au passage occidental, il date du XIX^m siècle.

retour, par esprit de solidarité, cultivent les campagnes, se constituent les serviteurs, les serfs ou vassaux.

A l'encontre du système romain qui éparpillait les villas dans la campagne (1), les simples maisons médiévales, isolées à travers les prairies de la plaine de l'Arc, et les vignobles des Amandiers, du Mont de Gardane et des Rajols sont fort rares. Elles s'entassent, au contraire, dans l'enceinte murée, à cause de l'insécurité des temps, et forment les quelques rues (de Nice, du Couvent, de Mounet-Miou, etc.), sans alignement régulier, qui durant près de 1.000 ans vont aboutir aux places du Postau ou Postel, de l'église, de Saint-Paul... — En sortant des remparts, le regard plonge sur la Font-du-pré, le Grand-vallat, la Roquaude ou les Vergers, Roquemartine ou les Ginestières, Saint-Michel, et plus loin, la montagne de l'Etoile, le *Mons-Celeus* et la ceinture si curieuse du Cengle (2), enfin le rideau blanc de Sainte-Victoire

Cette station de Fuveau très saine, et d'un panorama si varié, fut la possession d'un grand nombre de petits seigneurs qui, par leurs « franchises » retiennent et encouragent les habitants. A une « criée seigneuriale »

(1) Ainsi que nous l'avons démontré au commencement de cette étude et dans nos publications antérieures, les Romains ont laissé dans notre *Val de Trets* d'innombrables vestiges de leurs établissements disséminés un peu partout, dans les meilleures et plus fertiles positions. En sorte qu'aujourd'hui beaucoup de nos vieux châteaux ou bastides sont construits précisément aux environs des emplacements gallo-romains.

(2) Le Cengle avait pour divinité éponyme le dieu *Celeus* Voir la récente découverte de notre inscription relative à ce dieu (*Revue Epigraphique*, t. II p. 50, n° 831), et l'application qu'en fait l'éminent M. Camille Jullian (*Revue des Etudes Anciennes*, 1900, p. 233 à 236).

très libérale était venue s'ajouter l'exemption de tout droit d'albergue (1) ».

Nous lisons qu'en 1259 le baile ou administrateur des intérêts des seigneurs de Fuveau est présent dans la fixation des limites entre les communautés de Fuveau et de Gréasque. Il intervient dans les affaires de la seigneurie, règle des questions de police et certains différends pendants entre le peuple et les châteaux (2).

Au XIV^e siècle la communauté de Fuveau se trouve comprise dans le rôle des dîmes, et les syndics, Féraud et Ricard, prêtent hommage le 21 décembre 1437 (3). Un acte de 1402 nous signale un bail conclu sur *la place* de l'église de Fuveau, et nous informe que, au beau temps, les assemblées communales n'avaient pas d'autre lieu de réunion. Il est délibéré, en 1473, « la construction d'un pont au vallat de Favaric tirant sur le chemin de Fuveau ; » et une pièce du 14 juin porte que la dépense fut payée par Saint-Victor et la communauté de Fuveau conjointement avec la viguerie.

Les Puget nous ont laissé aux XV^e et XVI^e siècles des traces très suivies et très précises de leurs relations avec le corps communal. Ils avaient plusieurs maisons dans le pays, un château, la tour, quelques jardins sous les « barri » ; et, sous leur juridiction, des censitaires multipliés. Les agriculteurs sont devenus fer-

(1) Archives municipales, années 1246, 1374.

(2) Cart. de Saint-Victor.

(3) Archives de Saint-Victor et archives d'Hupays.

— « Les chasses des reliques de Saint-Victor de Marseille furent dépouillées subrepticement d'une partie de leurs pierres pendant leur séjour au prieuré de Fuveau où on les avait mises à l'abri (?), lors des invasions des Catalans ». Revue Hist. de Provence, mai 1901. M. Raimbaud. — Or, mêlé à cette triste affaire se trouve précisément un *Ricard* ou *Ricaud* de Fuveau....

miers perpétuels, et, en attendant d'être ménagers, puis vrais propriétaires, ils se soumettent aux redevances, la plupart du temps minimales, de leurs maîtres tout puissants (1).

En 1514 « l'université des hommes de Fuveau » c'est-à-dire la population ayant à sa tête les administrateurs du pays, des hommes probes, des chefs de famille considérés, comme les laboureurs et forgerons Jacques Barthélemy, Pierre Caudier, Jean Ribot, etc., demandent et obtiennent des conditions plus douces pour la location du four féodal situé aux « establon» de la rue de Nice.

Avec le document latin qui relate ce fait nous trouvons encore les quelques indications suivantes sur ce siècle.

Un petit hôpital, déjà florissant, pourvu et doté existait à Fuveau avant 1527 (2). Il était situé sur la « placette » de Nice et tout près du portail neuf.

En examinant les quelques immeubles qui en dépendaient (3), nous avons observé qu'à ce moment le partage des terres et des maisons était très fréquent. A chaque page du cadastre il y a : moitié de maison à

(1) Directes, censes, reconnaissances, investitures sont en nombre infini, dans les papiers privés de l'époque et surtout dans les archives hospitalières des anciens seigneurs qui ont été mises à notre disposition. Le plus petit coin de terre roturière, une maisonnette ou casal, est inscrit en « redevance ».

(2) Arch. com. — Documents latins. — Etat-civil de 1680, 1710, 1711, 1733, 1763, 1765, 1770, etc.

(3) « Cet hôpital avait une rente de 36 livres destinées à marier de pauvres filles. Cette somme était souvent employée à soulager les pauvres, lorsque dans l'année il ne se présentait pas une fille à marier qui soit de l'œuvre. » — « Le premier consul sortant de charge fait la quête dans l'église pour les pauvres malades, et le produit est employé à les soulager. »

Les directeurs de l'hôpital y admettaient les malheureux des pays voisins. Rousset en envoyait souvent.

un tel ; moitié de jardin, tiers ou quart de cette terre à un tel... — Et ce moreellement très multiplié se remarque dans les actes des notaires de Fuveau qui nous apprennent aussi avec quel soin minutieux on cultivait les jardins, les prairies des environs du village. Tout habitant désirait en posséder un carré, fut-il si étroit que l'emplacement d'un casal.

Les guerres de religion et de parti obligeaient alors à réparer fréquemment les remparts (1), et cette place de Fuveau, avec ses remarquables fortifications naturelles, devint importante, à cette époque de luttes incessantes. Aussi, voyons-nous que les exacteurs de l'impôt augmentaient leurs taxes ; et les habitants sachant l'ennemi rôder autour d'eux, 1537, 1590, etc., se résignent aux nécessités de l'heure présente. Quoi de plus équitable que la confection d'un cadastre où tous les biens roturiers, sans exception, soient imposés indistinctement ! Cependant, si les forains de 1597, si les Rodulle, les Vitalis, les Foresta, les Bédarride, les Papassaudi, les Puget, les Lavalette, les Pères Minimes, viennent payer les contributions, que de procès, leurs successeurs ou leurs collègues engageront contre la communauté pour essayer de s'y soustraire !

Les admirables consuls de Fuveau, qui, quelquefois, ne savent ni lire ni écrire, sont des merveilles d'énergie et des modèles d'administrateurs. Ils agissent, ils empruntent, ils bataillent, ils triomphent ! Fastidieux serait de rappeler ici la série presque inépuisable des chicanes seigneuriales que nous avons fait soupçonner ailleurs ; mais une conviction nous reste c'est

(1) Documents des Puget et documents communaux.

que Fuveau a eu trop de forains, avocats influents, seigneurs fortunés ou jaloux.

Avec le règne pacificateur de Henri IV, les ruines se relèvent, la peur s'éloigne, les campagnes sont habitées, les industries surgissent, la tenue des archives progresse.

Guidé par l'inventaire (1) des papiers communaux qui commence l'an 1600 nous pourrions lier notre petite gerbe historique des « choses » de Fuveau ; mais combien plus belle elle serait, plus variée, plus parfumée, si les documents cotés se trouvaient encore en place ! Hélas ! il manque beaucoup (2) ; et surtout nous n'avons presque plus rien de suivi sur les 98 feuilles du répertoire, d'une part (de 1600 à 1700), et les 11 feuilles, d'autre part (de 1700 à 1775) (3).

(1) « *Inventaire de tous les papiers et documents de la communauté du présent lieu de Fuveau qui sont dans les archives d'y celle reposés en une armoire dans la sacristie de l'église paroissiale (et la mairie donc ?) dudit lieu fait ensuite de diverses délibérations du conseil, et d'une ordonnance de M. Roubaud sub-délégué de Monseigneur le premier Président et Intendant de cette province.* »

La délibération porte pouvoir à nous M. Joseph Vitalis, maire de ladite, Barthélemy Bonnefoy dudit lieu et Hyacinthe Lambert, greffier, de faire ledit inventaire, auquel avons procédé ainsi que s'en suit, et trouvé les pièces suivantes. »

(2) Où est le livre des *Délibérations* (couverture parchemin) commencé le 30 novembre 1575 et fini le 12 février 1601 ? — Où est celui (couverture en parchemin aussi) qui débute au 20 décembre 1620 et se termine au 30 juillet 1629, etc. etc. — Où sont tant de pièces intéressantes annoncées ? — Et le petit cadastre de 1487 et le grand cadastre de 1569, 1603, 1658, 1680, etc...

Sans doute nous plaignons plus la disparition de toutes ces sources d'informations précises que les quatre fusils en bon état laissés en 1700 aux archives municipales « plus le garniment des dits fusils pour y tenir la poudre, ayant ceinturon de cuir pour les mettre au col... Encor six espèces fort bonnes avec leurs fourreaux mis le tout dans la caisse des archives servant à la communauté de Fuveau. »

(3) « *Inventaire des papiers, titres et documents du présent lieu de Fuveau, remis dans les archives de l'Hôtel-de-Ville fait de*

Le temps en développant le sentiment de l'indépendance, du respect de la propriété, appuyé sur le devoir, développe aussi, dans le périmètre communal, la création des hameaux et des bastides. Non seulement autour des quelques châteaux de la Pugette, de la Grand'-Bastide, de Châteaularc, de Baumouilles, se bâtissent des fermes, mais la sécurité fait germer, pour ainsi dire, des bastides, dans les endroits les plus écartés : Gouste-Soulet, la Bégude, ménage et Jas de Bassac, Masse, les Angelins, Rajols, Bellevue, Ballon, Braquetti, Chapus, la Roquette, Saint-Paul, La Barque (1) etc. . .

A l'imitation de Trets qui, à ce moment, prospérait avec ses industries de drap et de tannerie, Fuveau voit monter sa population jusqu'à 800 habitants. Ses côteaux, plantés de vignobles, favorisent les établisse-

neuf, et au rez-de-chaussée en entrant, y ayant chambre où l'on assemble les membres du conseil, et une autre petite chambre servant d'archive où les papiers sont rangés sur des étagères, liasses par liasses, ainsi que suit. »

(1) La plupart de ces noms rappellent les propriétaires de ces campagnes, ainsi que nous l'avons dit précédemment ; quant au nom de La Barque nous le trouvons dans un acte de 1661.

C'était une terre roturière, dépendant de la directe des Rodulle. Nous savons par ailleurs, avec certitude, que des sources nombreuses (Font de l'Orme, de Boutin, de la Sauge etc.) rendaient ce quartier tellement propice aux prairies et même aux marécages que les seigneurs de la Grand-Bastide avait mis un gardien de *bœufs* dans cette localité.

La Barque, du côté gauche de l'Arc, fait penser à *Bachasson*, du côté droit. Ces deux termes éveillent l'idée d'un bac, avant la construction et plus tard pendant les réparations du pont sur l'Arc. Le fait est si certain que nous avons vu durant la Révolution, lors de la rupture (ventôse an V) dudit pont, les autorités « requérir plusieurs charrettes et y mettre quelques planches dessus pour faire passer un bataillon allant d'Aix à Roquevaire. »

— A noter que Meyreuil à qui *Bachasson* appartient contribua à la facture dudit pont de l'Arc en 1686, selon une convention de l'époque.

ments de distilleries, et ses mines de charbon, dont tout son territoire est rempli, commençant à être utilisées, occupent déjà quelques ouvriers.

Dans la première moitié du XVII^e siècle, en effet, des propriétaires, ayant vu, soit en cultivant leurs champs, soit en parcourant leurs collines, émerger le lignite, louent les « pereyrons » qui descendent leurs rudimentaires galeries à coups d'aiguilles. (1)

L'Etat-civil de Fuveau (2) nous renseigne, parfois, très exactement sur l'existence de ces « maîtres pereyrons », et des « charbonniers à pierre ». Qu'il est regrettable, à ce sujet, que les curés ne qualifient pas plus souvent leurs paroissiens venus auprès d'eux pour les formalités légales ou les choses d'Eglise !

Les registres paroissiaux, au début, sont on ne peut plus sobres pour les indications. Pas d'âge, pas de profession, mais des noms propres, et c'est tout. Jac-

(1) Si le charbon avait été connu par les Celto-Ligures et employé à leur forge, si les Gallo-romains l'ont utilisé, il est certain que nos prédécesseurs du moyen-âge l'avait à peu près oublié ou du moins très peu exploité. Aussi ce fut comme une sorte de découverte du charbon en nos contrées que celle faite aux XVI^e et XVII^e siècles. — *Sémaphore* du 10 novembre 1897 — de G. R.

(2) A Fuveau se trouve sept registres de paroisse : (1642-1699) ; (1700-1716) ; (1717-1739) ; (1740-1759) ; (1760-1769) ; (1770-1779) ; (1780-1792).

Nous y avons puisé de précieuses informations dont nous avons tiré profit.

Il y a bien quelques actes où sont relatés des faits personnels, ou peu sérieux; mais qu'ils sont rares, heureusement, des rapports de ce genre :

« Jean Vitalis, fils de Salvator et de Anne Moustier est né le 26, a été baptisé le 27 février 1734. Son parrain a été Jean Moustier et la marraine Rose Barthélemy.

A s'igné le plus grand fripon qu'il y ait dans le lieu ».....

Cette dernière ligne paraît *interpolée*, comme peu auparavant le qualificatif *perfidé* semble bien ajouté au nom de l'abbé d'Astros, secondaire de Fuveau, par une plume étrangère à la rédaction desdits registres.

ques Vitalis, le premier vicaire perpétuel qui nous a laissé des registres, oublie, heureusement, peu à peu, son laconisme, vers 1670. Et alors apparaissent les « mesnagers », les maréchaux, les bergers, les « peyreons », les peiriers, les « travailleurs à pierre », les travailleurs... — En 1675, nous rencontrons des « peyreons »; en 1682, des charbonniers (1)!

Il est certain qu'avant cette date les charbonnières avaient été exploitées, et que ledit Vitalis, comme nous l'avons sûrement constaté, confondait quelquefois, les charbonniers avec les simples travailleurs. Toujours est-il qu'après cette date, jusqu'en 1700, nous saluons avec un grand plaisir d'innombrables noms de charbonniers...

Mais n'allons pas plus avant, en ce sujet, sans mentionner ce qui nous a frappé durant le siècle de Louis XIV où nous sommes. Et d'abord, le service des messageries de Fuveau à Aix, puis le service des postes (2), le passage très fréquent des gens de guerre.

(1) « Le 9 septembre 1682 a été enterrée, dans le cimetière de Saint-Michel de ce lieu, Catherine Barthélemy, fille à Etienne et à Anne Bernarde, *charbonnier*... »

« Le 16 juillet 1684 a été baptisé Jean Barthélemy, fils à Guillaume et à Madeleine Scouphière, *charbonnier à pierre* de ce lieu... »

« Le 22 novembre 1686, baptême de Dominique Barthélemy, fils à Louis et à Louise Blanc, *charbonnier*... »

« Le 11 mai 1687 a été baptisé Jean Barthélemy, fils à Joseph et à Anne Blanque. Le parrain a été Antoine Barthélemy, fils à Guillaume... *Très tous charbonniers* »

« Le 5 mars 1688, baptême de Françoise Barthélemy, fille à Claude... *charbonnier à pierre*. »

« Le 12 novembre 1687, mariage entre Antoine Barthélemy, *charbonnier*, âgé de 20 ans, et Anne Michelle. »

« Le 2 août 1688 a été baptisé Sauveur Barthélemy, fils à Etienne, *charbonnier*. Le parrain a été Jacques de Peysonnel, la marraine Thérèse d'Hugolen, dame de Fuveau..., etc., etc. »

(2) « Le 6 août 1688 a été ensevelie, à Saint-Michel, Claire Collomb, fille à Louis Collomb, *porteur de lettres du bureau* ». — Etat-civil.

En 1649, l'artillerie du duc de Vendôme, pendant deux jours, fit un mal considérable à Fuveau. Le 26 mars 1664, cinq compagnies du régiment de Champagne, plusieurs compagnies de Suisses et gardes du Roi sont en logement dans la localité.

Par ordre du Roi des carabiniers sont en quartier d'hiver à Fuveau l'année 1691.

En 1692, 1694, 1698, 1706, 1707, 1708, etc., nouvelles liasses de billets de logements des troupes.

La liquidation des dépenses des 13 et 14 novembre 1694 fut faite par Henri Vitalis, notaire, « qui dût payer 14 sous par tête de soldat.

Le vin à 3 sous le pot, la chair de mouton à 4 sous et le menon à 2 sous, 6 deniers, la livre; le pain à 1 sou pièce, la paille à 14 sous le quintal. Chaque cheval avait 20 livres de paille ».

Quant aux officiers, ils payèrent eux-mêmes leurs hôtes après que la communauté leur eut donné le prix des dépenses.

La Cour, le gouvernement, pour leurs dépenses somptueuses, leurs expéditions, avaient besoin d'argent. Tout s'achète alors : titre de maire, office de greffier à l'Hôtel-de-Ville (1), office de courtier de vin et eau-de-vie, office de trésorier pour la communauté, office de commissionnaire de vin, paiement de 300 livres demandé pour le droit d'armoiries, sur l'arrêt du conseil d'Etat (2), droits d'hommage, ou

(1) Archives communales, 1692-1698-1709.

(2) La copie du commandement de payer lesdites 300 livres pour les armoiries de Fuveau est du 13 mai 1697. Ces armoiries de Fuveau sont « d'azur à une *fuvelle* ou boucle de ceinturon d'or posée de face en abîme, accostée de deux palmes de sinople (Achard) ».

de saisie en cas de refus, office de la boucherie....

Au nom de la commune, il y avait, chaque année, les enchères de la boucherie. Voici un specimen de l'opération. Il est du 28 février 1706.

« Après les vèpres, sur la place publique de Fu-
« veau, Fouque, fidèle serviteur du conseil municipi-
« pal, va crier à organe de voix, par tous les lieux et
« carrefours. L'assemblément se fait sur la place. Bon-
« nefoy, consul, Achard, greffier, et le lieutenant du
« juge pour le seigneur de Boutassy (1), sont présents.
« Diverses criées sont faites ainsi que proclamations.
« Personne n'enchérit sur les 3 sous, 6 deniers, pour la
« livre de mouton; 2 sous, 6 deniers, pour le bœuf.

« Renvoyé au dimanche suivant.

« Le 7 mars, deuxième enchère. Le brave Fouque
« repart, mais personne ne se présente.

« Enfin le 14 mars, Sibeau, d'Aix, offre 3 sous, 4
« deniers, pour le mouton, et 2 sous, 4 deniers pour
« le bœuf et le menon, chaque livre.

« Quant à la grosse chair, elle est livrée à 2 sous, 2
« deniers, la livre.

« L'enchère lui est adjudée ».

Avertis et parfaitement prévenus par la peste de

(1) Les divers coseigneurs avaient leur temps respectif de juridiction — ainsi que nous l'avons remarqué ailleurs — et chacun tenait généralement un baille ou lieutenant de juge. Entre eux, ils avaient fait des transactions à ce sujet pour éviter toutes contestations. — Archives des Puget.

Quelquefois un seul lieutenant de juge — par exemple Joseph Vitalis en 1758 — tenait l'autorité de tous les seigneurs à la fois.

Voici quelques noms de ces bailles (bailles ou bayles): Pierre Barthélemy, 1665, Astorge Bernard, 1676, 1677, François Guilhen, 1697, 1698, 1700, 1702, 1707, 1710, 1713... 1737. Joseph Bonnefoy, 1744... 1775. Un autre François Guilhen, 1767. Granier, 1788...

1630, qui avait fait certains ravages à Fuveau (1), les consuls prescrivent de sévères précautions en 1720, font des provisions de blé très abondantes, mettent un poste d'observation à l'entrée du pays (2), ordonnent d'allumer de grands feux... — Aussi Fuveau est épargné. Les chirurgiens, que le pays avait toujours dans ses murs, ou, qu'en leur absence, ils faisaient appeler de Gardanne et même de Puylobier, sont d'un dévouement remarquable. Ils s'attachent à leurs clients et sont, en général, en très bonne intelligence avec toute la société de Fuveau. — Une remarque identique est à faire pour les notaires qui instrumentent raisonnablement en ce lieu et font le plus noble usage de leur influence.

D'accord avec ces bourgeois, le maire et conseil de 1726 « en souvenir du récent choléra, délibère qu'il n'y aura plus de *pourcieux* ni de cloaques dans le pays ; qu'on rendra les rues propres et praticables, car ces *pourcieux* pour les cochons sont devant la plupart des maisons... Si les particuliers ne veulent pas combler ces trous, s'ils résistent, on le fera à leurs frais ».

La maison commune avait été depuis quelque temps transportée de la grande salle du couvent à la rue de

(1) André et Gonnore furent accusés d'avoir donné et entretenu la peste à Fuveau en 1630. Barcillon, avocat à la Cour, plaide pour la communauté dans cette affaire. Il fait demander « par *Lettre royale* de janvier 1631 » 112 livres, que la communauté est obligée de lui fournir.

(2) « L'an 1721 et le 4 août, avons baptisé Jacques Suzanne, fils d'Étienne et de Claire Michel, né le 25 juillet dernier, attendu que la bastide des Rajols, de ce terroir, avait été consignée, à la porte de ce lieu, n'ayant pu être baptisé qu'aujourd'hui.

Car, prêtre ».

Nice (1); mais le règlement portant que le conseil comptera toujours trois propriétaires des plus allivrés et des membres dont la parenté soit à un degré très éloigné gêne les élections. On demande en 1718 une modification à la Cour afin d'avoir plus de latitude dans le choix des éligibles.

Ils tiennent scrupuleusement à leurs privilège et liberté, nos consuls, et quand il arriva aux curés de remplacer irrégulièrement les marguilliers du *Corpus Domini*, ils n'hésitent pas à faire casser l'élection par la Cour.

Le fait arriva notamment au bachelier en théologie Rougon. Il dût faire assembler les officiers de justice, les principaux habitants, desquels sont les consuls, les marguilliers de l'année précédente. Tout ce monde se présenta au banc de l'Œuvre et dans la sacristie. Les marguilliers nouveaux, présentés par les anciens, furent élus à la pluralité des suffrages (2).

L'hygiène de l'eau inspire cette délibération de 1780.

« Considérant que les habitants de Fuveau étant obligés de se servir pour boire de l'eau de la rivière de l'Arc qui découle près du village, il est de l'intérêt qu'il n'y soit point lavé des lessives: que c'est pour prévenir de pareils inconvénients que le 9 avril dernier le conseil général de la communauté portait pro-

(1) Voir le cadastre de 1680, de 1704; voir encore une curieuse délibération du 25 juillet 1714 « dans la salle communale du couvent »... — Verdét, avocat, donne pour 15 livres une consultation relative à l'acquisition d'une place à l'effet d'y construire une maison commune et d'y vendre l'ancienne (1775). Cette nouvelle maison commune est celle qui se trouvait à côté de la chapelle des Pénitents.

(2) Archives communales, 1763.

hibition de laver aux susdits endroits, sous peine de 12 livres d'amende et de la saisie des effets... »

Une sollicitude bien grande allait très justement de la mairie à l'école.

Dans une magnifique délibération du 25 juillet 1783 elle demande à l'Intendant de Provence, qui refuse, 100 livres d'indemnités pour le maître d'école, plus 25 livres pour logement.

« Jusqu'à présent, on ne donnait que 50 livres, « disait le conseil municipal, mais les vivres ayant « augmenté, le maître d'école est parti faute de res- « sources suffisantes. Et cependant la jeunesse aug- « mente à l'école, et on apprend à lire à la plupart, à « écrire au petit nombre... »

« L'établissement d'un maître à Fuveau est très nécessaire, *il date des temps les plus reculés* ».

En effet, nous en suivons les traces dans plusieurs textes antérieurs.

Le 6 juin 1773, le conseil délibère, et « le premier consul, Jourdan Bonnefoy, se porte à Aix pour obtenir permission de Monseigneur l'Intendant d'arrenter une chambre destinée au maître d'école jusqu'à la concurrence d'une somme de 24 livres par an. »

La permission est accordée pour trois ans.

Dans les registres paroissiaux il est fait mention quelquefois de ces si utiles serviteurs du peuple que les petits villages avaient le bonheur de posséder (1).

Contentons-nous de citer ici la présence « d'un pré-

(1) Nous ne partageons nullement l'opinion de Bouche et d'Achard qui, aux XVII^e et XVIII^e siècles, prétendaient que les établissements scolaires trop multipliés dans les campagnes occasionnent un grave préjudice à la société.....

cepteur gagé de la jeunesse de Fuveau en 1651 » ; de Guitard, prêtre, maître d'école du lieu en 1691 ; de Messire Baille « maître d'école en 1706, 1707, 1709 » ; d'un « régent d'école sérieux » en 1730 ; d'Etienne Blanc « maître d'école de la paroisse, qui le 3 septembre 1759 signa l'acte de mariage de Mathieu Michel, fils d'Antoine, ménager, avec Thérèse Suzanne ».

Achard dans son article sur Fuveau, écrivait en 1787 :

« Fuveau compte 900 habitants : le patron de la paroisse est Saint-Michel-Archange dont la fête se célèbre le 29 septembre avec romérage.

Un capitaine et un enseigne et quelques tambours marchent à la tête de la procession qui va le matin à la chapelle rurale de ce saint patron. Le soir est consacré aux danses, aux prix des courses, etc. — Il est à remarquer que chaque officier doit avoir quatre hommes à sa suite.

Le village est mal bâti et situé sur le penchant d'une colline. Son territoire produit l'huile, le blé, le vin, la résine de pin. Les mines de charbon de terre qui *s'y trouvaient en quantité* ont été exploitées, et *aujourd'hui* elles sont *abandonnées* à cause de leur profondeur.

Il y a dans le territoire de Fuveau des carrières de *pierres de Cos* dont on se sert pour aiguiser les faucilles qui servent à la moisson (leis ouramès), d'où est venu aux Fuvelens le nom d'*amourès*.

La paroisse est desservie par un curé à la nomination de MM. les comtes de Saint-Victor de Marseille, et par un vicaire. Il y a une succursale dédiée à saint

Jacques et saint Philippe qui se nomme Belcodène ; mais cette succursale étant affectée au service d'une communauté distincte et séparée de celle de Fuveau, nous renvoyons le lecteur au titre de Belcodène ».

Il y a là une assertion erronée que nous relevons de suite en revenant aux mines de charbon, industrie principale de Fuveau. Non, elles n'étaient pas abandonnées au moment où écrivait Achard. Si nous dépouillons les pièces de la Révolution, si nous ouvrons le cadastre, si nous consultons l'Etat-civil, partout nous trouvons des charbonniers en masse.

Ce n'est pas seulement les textes indiscutables de 1720 et 1721 qui nous apprennent que de Marseille on venait chercher à Fuveau le charbon à dos de mulet, ce sont les témoignages formels des anciens indigènes nous racontant les précautions prises à cette époque de peste.

Au trou ou mine de Bouteille les charbonniers mettaient les sous que leur donnaient, en paiement des charges de charbon, les muletiers de Marseille, dans une terrine emplie de vinaigre afin ne pas prendre le mal qui désolait la ville (1).

En 1735, en 1737 les Barthélemy, les Vitalis exploitent des mines à Fuveau (2).

En 1750, 1751, 1752, 1753, il y a progrès très accentué dans l'extraction du charbon ; mais de 1756 à 1789, c'est presque par centaines qu'on compte les petits centres d'exploitation.

L'Etat-civil d'alors est plein de noms de charbon-

(1) Tém. de MM. Boy, Long...

(2) Etat-civil de Fuveau.

niers, et à chaque page, c'est presque toujours le qualificatif *charbonnier* qui revient. Aussi, point d'étonnement, quand nous voyons, au cadastre de 1777, 32 charbonniers possédant-bien.

Dans ce bassin à lignite de Fuveau, qui s'étend de Sainte-Victoire à la chaîne de l'Etoile, de l'Olympe à l'Etang de Berre, on changeait souvent de stations.

Dès que le « trou » était trop bas ou encombré ou pris par les eaux, on déplaçait le chantier. La vingtaine d'ouvriers qui le composait, pereyrons en tête, creusaient ailleurs une autre descenderie, et ainsi de suite. Ceci nous fait comprendre aisément leur multiplication et à Fuveau et à Trets, et à Peynier et à Peypin, et à Valdonne et à Gréasque et à Belcodène, pays essentiellement ligniteux.

Depuis la réglementation des concessions, en 1809, jusqu'aux environs de 1840, les descenderies étaient poussées suivant la pose de la couche ou par des puits inclinés appelés *traou à viseto*, en travers bancs, avec marches taillées dans le roc, sur pente de 45 degrés (1).

Le sortage du charbon se faisait en deux parties; d'abord avec un petit charriot à trois roues, appelé *courruou*, et traîné par un enfant de huit à douze ans appelé *mendit*. La charge était trois *couffins* de charbon porté du chantier (baoumo) au bas de la descenderie.

Ensuite des jeunes gens de seize à dix-huit ans

(1) La plupart des communications qui suivent sur les mines nous ont été fournies par l'excellent M. Richard Michel qui a voué aux « charbonnages » une longue vie pleine d'honneur, de dévouement et d'intelligence. — Nous les plaçons toutes ici pour ne plus revenir sur cet article.

montaient le charbon sur le dos avec, quelquefois, 400 marches pour arriver dehors.

Vers 1840, le comte de Castellanne d'une part, et M. Armand d'autre part, firent creuser des puits verticaux, et mirent des machines à vapeur. Tout le système d'exploitation fut révolutionné. On y installa, à l'intérieur des galeries, des chemins de fer avec des vagonnets poussés à bras d'hommes; et plus tard, en 1863, la compagnie Lhuillier adopta les roulages des vagonnets par chevaux, chose que les anciens croyaient impossible....

Et depuis, pourtant, que d'autres améliorations à l'acquit des savants ingénieurs! — Plans inclinés automoteurs, guidages en bois ou en fer, cages à parachutes, élévateurs hydrauliques, traînages mécaniques par chaînes sans fin, etc.

Pour l'abatage de la roche qui se faisait au moyen du *fleuret* et de la *masette*, on a introduit depuis 1865 un perforateur à main. Avec l'ancien système, un ouvrier ne pouvait faire que deux coups de mine dans son poste de 6 heures; aujourd'hui il en fait jusqu'à six.

Mais l'une des principales difficultés du bassin de Fuveau (1) est l'abondance des eaux souterraines qui affluent, ordinairement, au printemps et en automne.

Depuis le XVII^e siècle jusqu'en 1830, il n'y eut d'autre moyen d'assèchement pratique que l'écoulement ou l'abaissement naturel.

(1) Fuveau étant le centre le plus important des concessions de la contrée, et ses habitants y constituant le plus grand nombre d'ouvriers, l'observateur ne doit pas s'étonner de voir englober, sous le titre de mines de Fuveau, des puits appartenant topographiquement aux communes voisines de Gréasque, Saint-Savournin, Belcodène qui, autrefois, chose curieuse, dépendaient spirituellement de ladite paroisse.

On essaya bien un peu les cruches, les barils à mains que les hommes faisant la chaîne déversaient au dehors ou dans une crevasse intérieure, mais quel système !

Enfin, Monsieur de Castellanne fit commencer en 1830 la galerie de Valdonne (la tranchado) qui se dirigea vers le puits de Dubreuil et plus tard vers le puits Léonie.

En 1831, les de Gérin-Ricard, en 1842, les Michel-Armand font d'autres galeries d'écoulement. Cette dernière assécha, en partie, la concession Gréasque-Belcodène, Jas-de-Bassac, près Fuveau. A mesure que les travaux se développaient, les eaux croissaient. On eut recours aussi aux machines d'épuisement.

En 1839, la Compagnie Michel-Armand installa une grande machine au puits du Rocher-Bleu (appelé n° 15) et montait l'eau au jour.

En 1847, au puits Castellanne, et surtout en 1859 au puits Léonie, d'immenses machines d'épuisement furent posées, et de même au puits Saint-Bonaventure, au puits Lhuillier. Mais malgré tout, aux saisons pluvieuses, une partie des chantiers était noyée pour plusieurs mois.

L'inondation des mines de novembre-décembre 1886 fit reconnaître l'impuissance de la lutte avec ces engins.

Aussi, une galerie de Fuveau à la mer par Gardanne et le nord de la chaîne de l'Etoile fut résolue et entreprise. Souhaitons que les travaux avancent rapidement et soient exécutés le plus promptement pour la prospérité de toute cette région !

Avec le charbon, le bassin de Fuveau contient le

ciment, les chaux, le grès, des pierres à aiguiser et des pierres à grosse construction...

Autrefois le pays avait des fabriques de savon ainsi que Belcodène (1). C'était là une conséquence de la production du charbon qui est comme son premier élément.

Marseille venait chercher à Fuveau le combustible pour ses fabriques si renommées, et, en retour, lui apprenait l'art de cette fabrication, qui pourrait faire l'objet d'une captivante étude commerciale et sociale.

Mais ce n'était point uniquement le charbon que la ville prenait à la campagne, c'était aussi ses robustes ouvriers.

Avant la première moitié du XVIII^e siècle, que de savonniers de Fuveau (2) aux fabriques de Marseille ! Un d'entre eux, Antoine Vitalis, tomba même dans un chaudron de savon bouillant, y mourut, et fut enterré à la paroisse de Saint-Victor, le 9 août 1735.

Après 1750 leur nombre est plus considérable, et va tellement *crescendo* que sur le cadastre de 1777, nous trouvons 22 savonniers au moins, pères de famille, et payant les tailles à Fuveau.

Ce va-et-vient avec la ville, ces visites au pays donnent de l'aisance aux habitants et déterminent la création « de guinguettes au dehors, d'auberges aux portes et de cabarets à la Grand'Rue (3) ».

(1) Archives communales et Etat-civil.

(2) Peynier et Trets envoyaient aussi en ce moment, et ont envoyé, jusqu'en ces derniers temps, des colonies de leurs enfants aux savonneries de Marseille. Beaucoup retournaient plus tard dans leurs foyers et encourageaient leurs compatriotes et parents à les remplacer à leur travail de la ville.

(3) Archives communales. — Les chemins conduisant à Marseille étaient celui du vallon de Masse, très fréquenté, par le col

Et ces relations amènent aussi, en quantité, des nourrissons à Belcodène, à Gréasque et surtout à Fuveau, pays à l'air vif et sain.

L'Etat-civil nous renseigne sur ces petits, leurs parents, la plupart fabricants, constructeurs de vaisseau, liquoristes, navigateurs, capitaines de vaisseau marchand, bateliers, vendeurs d'indienne... — Que de noms intéressants, que de familles en vue et dont les successeurs, les héritiers, vivent encore et font belle figure, comme les Arnavon !

Il y avait aussi des enfants des hôpitaux d'Aix et de Marseille.

Toutes ces industries du dehors et du dedans, l'agriculture, les mines, faisaient vivre honorablement et pacifiquement une population d'environ 1400 âmes lorsque éclatât la Révolution.

du Terme et la descente de Pichauris ; et celui du Mont de Gardane. Au milieu était la *passé de Mimet* très directe, mais bien plus raide.
